

Les réactions de la doctrine à la création du droit par les juges (Journées de l'association Henri Capitant)

Jean-Louis BAUDOUIN*

Avant-propos

Les Cahiers de Droit donnent encore à l'Association Henri Capitant (section Québec) l'hospitalité de leurs pages. On se rappellera qu'ils ont déjà publié les textes des journées grecques.

Ce numéro est consacré aux actes des journées de Florence qui portaient sur les réactions de la doctrine à la création du droit par les juges. Ce thème, choisi par le groupe italien, complète fort bien celui qui avait été abordé en 1978 en Louisiane et qui portait, lui, sur l'interprétation du droit civil par le juge [(1978) 13 *R.J.T.*, 7 et s.].

Quatre disciplines avaient été retenues soit : le droit civil et rural, le droit des entreprises, le droit international public et privé et le droit public. Six rapports québécois furent présentés à ce congrès. Le rapport de droit civil du professeur Pierre Gabriel Jobin, de la Faculté de droit de l'Université McGill, aborde le sujet à partir de trois idées fondamentales : la mise en relief du droit prétorien, son exposé systématique et enfin sa critique. Il retrace le développement de la doctrine québécoise et montre comment celle-ci garde encore un long chemin à parcourir.

Le droit des entreprises fut abordé par le professeur Nabil Antaki, de la Faculté de droit de l'Université Laval. Son rapport, après avoir tenté de cerner de façon plus précise la notion « d'entreprise » en droit québécois et canadien, établit combien notre droit puise, en la matière, à la fois aux sources du droit civil et de la *common law*, et conclut que la doctrine joue, davantage par rapport à la jurisprudence, un rôle de collaboration et de conseil.

Le rapport de droit international public est dû à la collaboration des professeurs José Woehrling et Francis Rigaldies de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Ce texte, après avoir rappelé l'influence du droit anglo-saxon en matière de droit public, analyse la jurisprudence internationale comme source de droit international et de droit interne. Le

* Président de l'Association Henri Capitant (Section Québec).